MISE EN PLACE DE LA GMAO AU SERVICE DE CONSULTATION

Assistant Biomédical en Ingénierie Hospitalière - Promotion 2010

Réalisé par Jean-Marc TANIC

Ouverture d'un nouveau Service de consultation

Problématique et enjeux

- Depuis le **décret 2001-1154 du 5 décembre 2001**, tous les établissements de santé doivent avoir une maitrise totale du parc de ses dispositifs médicaux.
- Contrôle qualité et maintenance obligatoire sur les dispositifs médicaux de classe II b et III suite à l'arrêté du 3 mars 2003 qui le rend obligatoire depuis le 1er janvier 2005 relative au décret n °2001-1124.
- Meilleur traçabilité, amélioration de la communication entre services, moins d'appels téléphoniques.
- La surveillance, la matériovigilance,…

Procédure de mise à jour des Dispositifs Médicaux dans la GMAO (Inventaire,…)

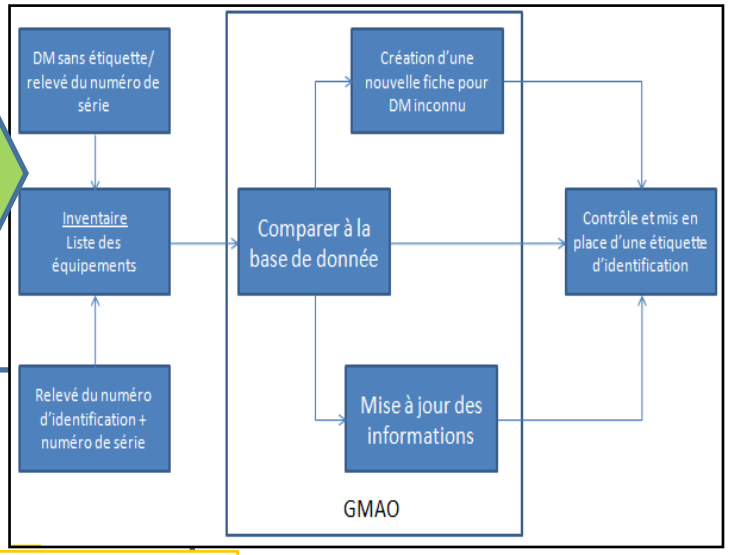

FORMATION DU PERSONNEL

Avec une fiche de procédure simplifiée pour effectuer une demande d'intervention Web ASSET Plus

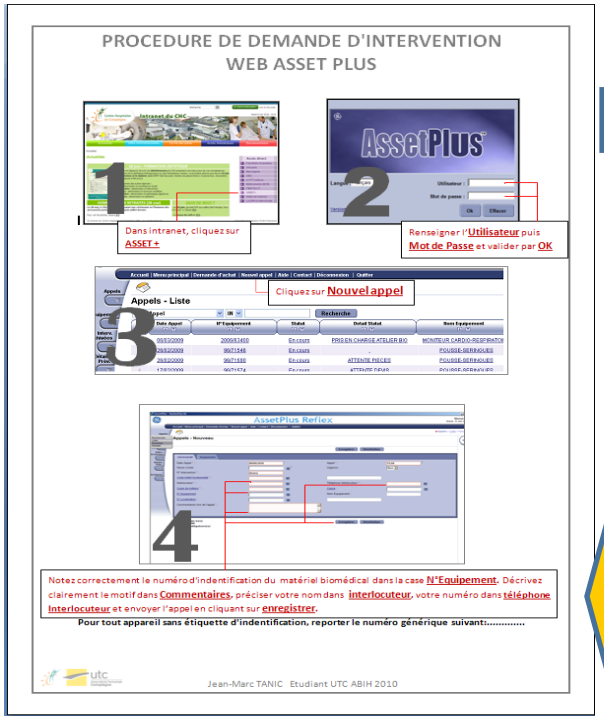

Sur la méthode à suivre pour avoir un regard sur les travaux réalisés à l'atelier biomédical concernant les dispositifs médicaux déficients

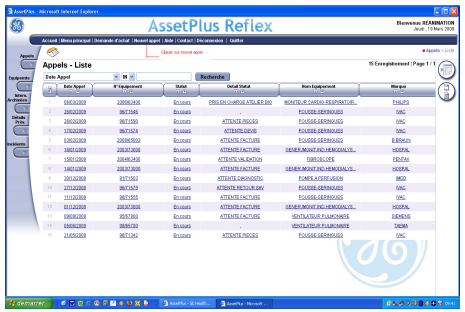

Bilan : la Fiche de procédure simplifiée pour effectuer une demande d'intervention Web Asset + a bien été perçu par le personnel soignant. On observe une amélioration de la communication entre les services de soin et le biomédical. Le planning des maintenances préventives est à jour.

Identification des équipements

Ouverture des droits d'accès à Asset Plus Web pour les services de consultation avec code utilisateur et mot de passe

rappel des consignes à respecter lors d'un appel Web

- ❑ **Le motif de l'appel doit être explicite pour permettre un rapide diagnostic du technicien**
- ❑ **Indiquez votre nom et le numéro de téléphone du service. Le technicien peut avoir besoin de renseignement supplémentaire.**
- ❑ **Il est important de signaler tous les disfonctionnements dans la GMAO**
- ❑ **Déclarer (avec le numéro d'identification générique) tout le matériel sans étiquette, ou encore revenant d'un autre service, ou laissé à leur disposition à titre commercial.**
- ❑ **Informer le service biomédical des appareils considérés comme hors service pour les réformer dans la GMAO.**
- ❑ **Effectuer tous les appels par le Web. Avant d'avoir recours au bip et au téléphone, évaluer si le motif de l'appel a vraiment un caractère d'urgence.**